

Concertation des acteurs de la Coopération au Développement – 16/01/08

Intervention du Ministre

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de vous voir tous réunis ici aujourd'hui et je me félicite de cette initiative de concertation des différents les acteurs de la Coopération au Développement. Je crois qu'elle répond à vos attentes puisque tous les acteurs invités ont manifesté un vif intérêt.

En effet, j'estime qu'il est primordial d'organiser ce type de contact horizontal. J'ai pour ma part pu rencontrer au cours de ma mission d'information et d'écoute certains d'entre vous, mais des rencontres individuelles ne remplacent pas la concertation en groupe et le débat qui en découle.

Je ne dois pas vous convaincre de l'importance que revêt le volet de la coopération indirecte dans l'ensemble de l'action de coopération au développement de la Belgique. Elle représente en effet quelques 200 millions d'euros et concerne aussi bien les ONG que les institutions scientifiques et les universités, l'APEFE et le VVOB, les syndicats, les associations des villes et communes, etc. C'est dire la diversité des intervenants qui représentent autant de structures, de savoirs faire et de dynamiques qui viennent s'associer à un objectif commun : la solidarité internationale. Dès lors, l'initiative d'organiser ce type de concertation sur base semestrielle ne pourra que venir renforcer le volet de coopération indirecte de notre action. Elle viendra par ailleurs encore augmenter sa visibilité ainsi que celle de ses acteurs.

Mesdames et Messieurs,

Vous savez que d'ici le 23 mars, mon action en tant que Ministre de la Coopération au développement s'inscrit dans le cadre du plan en 10 points du Premier Ministre Mr Guy

Verhofstadt. Cette date butoir ne doit pas nous empêcher d'inscrire notre travail sur le long terme et dans la continuité. En ce qui concerne les organisations non gouvernementales, j'entends poursuivre la mise en œuvre de la réforme du cofinancement des ONG, réforme menée à bien par mon prédécesseur. Je veux, d'une part, aller de l'avant en ce qui concerne l'approbation et la mise en œuvre des plans d'action des programmes pluriannuels en cours. D'autre part, je souhaite que l'on poursuive et que l'on mène à bien au plus tôt la procédure d'appréciation de tous les nouveaux programmes triennaux et projets qui ont été soumis. Une fois la procédure d'appréciation finalisée, ils me seront soumis et seront approuvés dès que conditions budgétaires seront remplies.

Je voudrais à cet égard souligner l'objectivité et la transparence de ces nouvelles procédures d'approbation et me féliciter de l'interaction qu'elle crée entre vous et l'Administration. J'espère qu'elles répondent à vos attentes et je suis certain que cette dynamique ne fera qu'enrichir notre action future. Elle vous procure déjà, je crois, plus de prévisibilité dans la planification de vos activités puisqu'au cours de cette procédure d'appréciation, les ONG connaissent ses résultats bien avant qu'elles ne soient notifiées officiellement.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà du 23 mars, j'entends m'atteler à nourrir la réflexion sur le renforcement et l'avenir de la Coopération au développement. J'ai constaté lors de mes entretiens avec les acteurs qu'un besoin de synergie accrue entre les secteurs de la coopération directe et indirecte était souhaitable. De manière générale, je souhaite approfondir la cohérence de l'action de tous les acteurs de la coopération belge et travailler à son efficacité dans l'esprit de la Déclaration de Paris.

Sur toutes ces matières, j'espère pouvoir poursuivre ces démarches d'information et d'écoute sur les accents et les améliorations qui pourront être apportées à notre action. Il importe de continuer à créer des synergies et à travailler dans la convergence tout en

tenant compte des spécificités de chaque acteur. Dans l'esprit de la concertation d'aujourd'hui, d'autres rencontres pourront être organisées sur des thématiques d'intérêt commun comme le futur des grandes orientations de notre Coopération au Développement par exemple. Comme vous le savez, ce domaine n'est pas figé : la nature et l'intensité des besoins des uns et des autres est en évolution constante. J'entends rester à l'écoute de cette dynamique et je souhaite que la Belgique s'y adapte avec le plus de flexibilité et de pragmatisme possible. Ce défi, c'est ensemble que nous allons le relever.

Mesdames et Messieurs,

Place maintenant à la concertation et au dialogue que je souhaite à tous fructueux. Je suivrai avec attention les résultats de cette réunion dont le Directeur Général Mr Peter Moors me fera rapport. Je reste pour ma part ouvert à toute rencontre et tout dialogue que vous jugerez utile pour la poursuite de nos efforts communs de coopération au développement.

Merci